



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais, tenue le 12 mars 2024, au Centre Sakihikan à La Tuque à 19h00. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse, madame Renée Ouellette, les conseillers et conseillères; Daniel Campeau, François Baugée, Guy Laplante, Clermont Ricard, André Plamondon et Julie Gauvin. Madame Natalie Jalbert agit en tant que secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

En conséquence, il est proposé par la conseillère Julie Gauvin, appuyé par le conseiller Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19h00.

Adoptée

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Renée Ouellette, mairesse, procède à la lecture de l'ordre du jour ;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL
 - 3.1. Séance extraordinaire du 13 février 2024
4. ADMINISTRATION
 - 4.1. Nomination maire / mairesse suppléant
 - 4.2. Adjudication du contrat pour la reconstruction de l'hôtel de ville
 - 4.3. Distribution d'arbres 2024
 - 4.4. Nomination d'un élu au comité de priorisation du Fonds de gestion des terres publiques
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Approbation de comptes – février 2024
- 6.. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport des permis de construction –février 2024
8. TRAVAUX PUBLIC
9. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2024-03-01

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Laplante, appuyé par le conseiller André Plamondon et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2024.

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil précédant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Campeau, appuyé par le conseiller Guy Laplante et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2024.

Adoptée

4. ADMINISTRATION

4.1 NOMINATION D'UN MAIRE / MAIRESSE SUPPLÉANT

Considérant que la municipalité de La Bostonnais est régie par le code municipal du Québec;

Considérant qu'en vertu de l'article 116 du code, le conseil peut en tout temps nommer un des conseillers comme maire suppléant en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, cette personne remplit les fonctions du maire, avec tous les droits et obligations qui lui sont rattachés;

Considérant que le mandat du maire suppléant du conseiller Clermont Ricard se termine le 31 mars 2024, il y a lieu de nommer un remplaçant à ce poste;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Clermont Ricard

Appuyé par : le conseiller Guy Laplante

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents que les fonctions du maire/mairesse suppléant soient dévolues à la conseillère Julie Gauvin, pour une période de 3 mois, soit du 1 avril au 30 juin 2024.

Adoptée



Rés. 2024-03-02
N° de résolution
ou annotation

4.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE

Considérant que la séance d'ouverture des soumissions concernant le projet de reconstruction de l'hôtel de ville a été tenue le 28 février 2024 à 15h00 au bureau municipal ;

Considérant que l'analyse des soumissions par la firme Bilodeau, Baril, Leemings en date du 6 mars 2024 et recommandé par celle-ci;

Considérant que 5 soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offre de la municipalité publier le 23 janvier 2024 à 13h20;

CONTRACTEUR	MONTANT DE LA SOUMISSION TAXES INCLUSES
CONSTRUCTION UNIBEC INC.	1 698 525.68 \$
VILLENEUVE ET FILS	1 775 370 \$
CEVICO INC.	1 993 666.50 \$
CONSTRUCTION A. OUELLET	2 052 109.44 \$
LES CONSTRUCTIONS ATIKAMEKW	3 280 782.84 \$

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller André Plamondon

Appuyé par : le conseiller François Baugée

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents que le conseil municipal de La Bostonnais octroie le contrat de reconstruction de l'hôtel de ville au plus bas soumissionnaire, soit : Construction Unibec Inc. pour la somme de 1 698 525.68 \$ taxes incluses, conditionnel à la réponse favorable de l'assureur.

Adoptée



Rés. 2024-03-03

N° de résolution
ou annotation

4.3 DISTRIBUTION D'ARBRES 2024 DE L'AFVSM

Considérant que la municipalité de La Bostonnais a fait une demande en vue d'obtenir des arbres de l'AFVSM;

Considérant qu'il y aura distribution d'arbres à la municipalité de La Bostonnais en mai 2024;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller André Plamondon

Appuyé par : la conseillère Julie Gauvin

Et résolu unanimement des membres du Conseil présents

Que la municipalité de La Bostonnais s'associe à l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice pour la distribution d'arbres aux citoyens désireux de participer à ce projet. La municipalité autorise le conseiller Guy Laplante et le conseiller François Baugée à procéder à cette distribution.

Adoptée

Rés. 2024-03-04

4.4 NOMINATION D'UN ÉLU AU COMITÉ DE PRIORISATION DU FONDS DE GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Considérant que la formation en 2014 du comité de priorisation du Fonds de gestion des terres publiques visant à procéder à la priorisation et au financement de projets reçus dans le cadre de la Politique d'aide aux villégiateurs;

Considérant que ce comité est composé de trois (3) élus, un (1) représentant des gestionnaires de Zec et de trois (3) représentants des villégiateurs répartis sur la base de trois (3) secteurs géographique couvrant l'ensemble du territoire dont le mandat est venu à échéance;

Considérant que la municipalité de La Bostonnais désire et peut faire partie de ce comité ;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller Guy Laplante



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2024-03-05

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103MP

Appuyé par : le conseiller François Baugée

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents de nommer le conseiller Clermont Ricard en tant qu'élu au comité de priorisation du Fonds de gestion des terres publiques.

Adoptée

5. TRÉSORERIE

5.1 APPROBATION DES COMPTES – FÉVRIER 2024

Considérant que la directrice générale a remis à chacun des membres du conseil la liste des comptes fournisseurs à payer, la liste des comptes fournisseurs payés au 29 février 2024;

Considérant que les membres du comité de finance ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois de février 2024;

Considérant que ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées;

En conséquence,

Il est proposé par : le conseiller André Plamondon

Appuyé par : le conseiller Clermont Ricard

Et résolu unanimement des membres du Conseil présents

Que la liste des comptes payés et à payer soient approuvée et d'autoriser la directrice-générale à effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Comptes payés et à payer : 116 262.84 \$

Le tout conformément au Règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ».

Adoptée



N° de résolution
ou annotation

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Pour le mois de février 2024, 6 permis ont été émis pour une valeur des travaux de 16 000.00 \$.

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Les travaux ont débuté pour le refuge

9. TOUR DE TABLES DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller André Plamondon, appuyé par la conseillère Julie Gauvin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents que la séance ordinaire soit levée à 19h36.

Adoptée


Natalie Jalbert
Directrice générale


Renée Ouellette
Mairesse

Je, Renée Ouellette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.